



Est ce que je peux divorcer

Par **amir**, le **17/06/2010** à **11:02**

Bonjour,rnrnrn je suis un étranger marié à une française en 2007..J'ai encore une carte vie privée et familiale qui s'expire au début septembre.Je ne m'étends plus avec ma femme, toujours dispute et on constate que on ne s'aime plus car elle fait sa vie et moi la mienne et cela fait plus d'un an que l'on ne dorme plus ensemble.rnrn J'aimerais savoir si je peux lancer une procédure de divorce maintenant étant donné que J'ai récemment obtenu un avis favorable pour ma demande de naturalisation.rnrnrnrnrncordialement

Par **chris_idv**, le **17/06/2010** à **11:11**

Bonjour,rnrnRien d'un point de vue juridique ne vous empêche de lancer une procédure de divorce.rnrnCordialement,

Par **amir**, le **17/06/2010** à **14:35**

merci pour votre réponse
je pense que je n ai pas été assez clair.... avant que je renouvelle ma carte de séjour cette année ,est ce que je peux lancer la procédure de divorce?Comme on se dispute souvent en ce moment, que se passe t il si ma femme n'est pas d'accord pour venir signer à la préfecture pour renouveler ma carte de séjour au mois de septembre.Je me retrouve en situations irrégulière.Est ce que l'avis favorable que j'ai obtenu pour la naturalisation pourra m'aider à ce moment là?rnrnrncordialement